

Calendrier de vaccination financée par le secteur public en Ontario

Vaccin																		
	Diphtérie	Tétanos	Coqueluche	Polioomyélite	Haemophilus influenzae b	Pneumocoque-C-15	Rotavirus	Rougeole	Oreillons	Rubéole	Varicelle	Méningocoque-C-C	Méningocoque-C-ACYW	Hépatite B	VPH	Grippe	Pneumocoque-C-20	Herpès zoster
Âge																		
2 mois																		
4 mois																		
6 mois																		
12 mois ¹																		
15 mois																		
18 mois																		
4 ans																		
7 ^e année																		
14 ans																		
À chaque automne ²																		
24 ans																		
≥ 34 ans ³																		
À chaque grossesse ⁴																		
65 ans ^{5,6}																		

Il y a de nombreuses façons de **mettre à jour le dossier d'immunisation de votre enfant** auprès de Santé publique Ottawa :



En ligne en utilisant ICON:

oph.icon.ehealthontario.ca
(selectionnez la page en français)



Appli CANImmunize:

canimmunize.ca/fr



Par télécopieur :

613-580-9660



Par la poste :

Programme d'immunisation
code courrier : 26-42
100, promenade Constellation
Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Pour plus d'information, consultez:

EtreParentaOttawa.ca/Immunisation

* Les vaccins en caractères **gras** sont obligatoires pour fréquenter l'école, conformément à la Loi sur l'immunisation des élèves. Le vaccin contre la varicelle est obligatoire pour les enfants nés à partir de 2010.

¹ Les vaccins requis à l'âge de 12 mois doivent être administrés le jour même du premier anniversaire ou après.

² Le vaccin contre la grippe est recommandé chaque année dès l'âge de 6 mois.

³ Après avoir reçu une dose du vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (dcaT) à l'âge adulte, les adultes doivent recevoir une dose de rappel du vaccin contre le tétanos et la diphtérie (dT) tous les 10 ans.

⁴ À chaque grossesse, les personnes enceintes doivent recevoir une dose, idéalement entre la 27^e et la 32^e semaine de grossesse, peu importe leur historique de vaccination contre la dcaT.

⁵ Le vaccin antipneumococcique-conjugué-20 valent est donné aux adultes âgés de 65 ans et plus.

⁶ Le vaccin contre l'herpès zoster – le zona (série de 2 doses) est administré de façon régulière entre l'âge de 65 et 70 ans; la série doit être complétée avant le 71^e anniversaire.